

## SITUATION DE LA MEDITERRANEE DU POINT DE VUE DE LA POLLUTION, EN FONCTION DES BESOINS TOURISTIQUES

DÉLÉGATION FRANÇAISE

La question posée indique qu'il s'agit d'obtenir un tableau réaliste et exact de la situation dans chaque pays de la Méditerranée occidentale.

En ce qui concerne la France, il est très difficile d'obtenir un panorama précis des phénomènes de pollution enregistrés.

En effet, sauf dans le département des Alpes-Maritimes, il n'existe pas d'organisation spécifique permettant de suivre avec exactitude les phénomènes enregistrés et de faire face aux pollutions éventuelles constatées.

Dans ces conditions, l'analyse qui va suivre ne sera pas exhaustive et ne fera qu'indiquer les renseignements dont on dispose actuellement.

La situation variant assez sensiblement d'un département ou d'une région à l'autre, on examinera successivement la pollution dans chacune de ces unités administratives, en partant de la frontière italienne jusqu'à la frontière espagnole.

### I. DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Ce département est sans doute celui qui est le plus en avance en France, en ce qui concerne l'étude des problèmes que pose la pollution du littoral.

En effet, au début de l'année 1972, le Préfet du département a créé d'une part, un Comité Départemental de Coordination et d'autre part, une Cellule d'Intervention contre la Pollution dans les Alpes-Maritimes (C.I.P.A.I.M.); cette dernière cellule est rattachée à la Direction Départementale de l'Équipement, laquelle est chargée de l'essentiel des problèmes d'infrastructures, notamment de l'assainissement, ainsi que des ports maritimes. Outre les éléments de la Direction Départementale de l'Équipement, cette cellule comporte des fonctionnaires de la Direction Départementale de la Santé, ce qui permet, semble-t-il, de couvrir l'ensemble des problèmes techniques et médicaux que pose la pollution.

Cette cellule qui a commencé à fonctionner en 1972 avec le concours financier du département, s'est vue confier deux missions: une mission d'observation et une mission d'étude.

La mission d'observation est elle-même double: d'une part, elle doit assurer une surveillance du littoral, d'autre part, elle doit mettre sur pied un dispositif de répression des infractions.

La mission d'étude est très vaste; elle peut comporter aussi bien des études générales que des études particulières pouvant relever de toutes les disciplines.

Les résultats obtenus au cours de l'année 1972 ne sont pas encore connus. En tout état de cause, comme il s'agit de la première année d'intervention de la cellule, on ne peut espérer une transformation fondamentale de la situation existante.

En effet, le littoral des Alpes-Maritimes est caractérisé par une très forte fréquentation touristique et cette forte fréquentation a conduit à créer des équipements qui ne peuvent que constituer des zones de concentration ou des sources de pollution maritimes.

C'est ainsi que 32 rejets sont actuellement recensés dans le département.

La C.I.P.A.I.M. a mis en oeuvre depuis la fin du mois de Juin, les dispositifs d'observation suivants:

1.° Une surveillance aérienne à basse altitude, qui a pour mission de détecter le visible, c'est-à-dire de repérer les nappes de déchets flottants.

2.° En ce qui concerne l'invisible et le visible, deux agents avec une camionnette-laboratoire remorquant un petit bateau sillonnent le littoral et signalent, après avoir effectué tous les examens et mesures appropriés, toutes les pollutions et les pratiques risquant d'être polluantes. Ils sont, en somme, chargés de fournir les éléments aux services administratifs compétents.

3.° Des prélèvements sont effectués devant les émissaires et devant les plages.

4.° Dans le cadre des actions au jour le jour, des opérations de nettoyage sont effectuées par les communes qui, en 1972, ont fait un effort important: la totalité des plages du département a été munie de poubelles et le budget «nettoyage des plages a été considérablement augmenté. Mais la qualité du nettoyage des plages reste très inégale selon les plages et selon les communes. Après les bilans de l'été en cours, des mesures devront être prises, en accord avec les communes, pour assurer un nettoyage qui soit partout de bonne qualité.

Des moyens nouveaux ont été expérimentés pour nettoyer les plans d'eau devant les ports et devant les plages. Deux types de matériel ont été, cette année, utilisés concurremment avec un procédé plus artisanal faisant usage de filets de marins pêcheurs.

A l'issue des expériences de cette année, un plan d'ensemble de protection au jour le jour du littoral devra être mis au point avec les

communes intéressées, ainsi que de véritables services de nettoyage de la bande littorale.

En ce qui concerne l'action à long terme, la C.I.P.A.I.M. a commencé des études concernant les diverses formules qui peuvent être utilisées pour procéder à l'assainissement satisfaisant des milieux urbains (stations d'épuration, émissaires, etc.).

## II. DÉPARTEMENT DU VAR

Le département du Var, sans atteindre la densité touristique des Alpes-Maritimes, a cependant un taux de fréquentation particulièrement élevé. La situation, du point de vue de la pollution, doit sans doute y être peu différente.

24 rejets ont été identifiés dans ce département et en des points qui sont considérés comme trop proches de la côte, ce qui aggrave sensiblement la pollution bactérienne qui semble être celle qui présente le plus d'acuité. En effet, la pollution chimique due aux rejets industriels est faible, seule la région de Toulon ayant un caractère industriel.

Par contre, la pollution due aux hydrocarbures et aux résidus pétroliers que les vents et les courants ramènent sur la côte est importante. Elle se traduit par des traces d'hydrocarbures sur le sable des plages, et il n'est pas rare que la rade de Toulon, naturellement fermée, soit l'objet de minipollutions à cause de nappes d'hydrocarbures nécessitant des interventions spécifiques.

En ce qui concerne des pollutions accidentelles, il est à noter que des plans d'intervention et des dispositifs ont été prévus afin d'en limiter les effets, mais de grands progrès restent encore à faire.

Quant au traitement des effluents, le département a commencé à faire des études intéressantes. Sur 27 communes littorales, 11 sont actuellement pourvues de stations de traitement, mais avec une capacité touristique de 100.000 habitants, alors que la population estivale dépasse 550.000 habitants. Ainsi, plus de 80 % des eaux usées sont, en été, rejetées à la mer sans traitement biologique. Il convient donc de rechercher les techniques les plus appropriées pour faire face à une telle situation.

Deux formules sont actuellement à l'étude: celle de stations d'épuration avec émissaires classiques relativement courts et celle d'émissaires longs, sans station d'épuration, au moins en première urgence. Les conclusions ne sont pas encore connues, mais il semble cependant que la technique des émissaires longs présente certains avantages, en raison notamment de son coût plus faible.

Par ailleurs, des prélèvements ont été faits tout au long de l'été dont les résultats ne sont pas encore connus.

### III. DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

Le département des Bouches-du-Rhône est caractérisé par la très forte concentration industrielle de la zone littorale (Fos, Etang de Berre, etc.) et la faiblesse relative du linéaire des côtes touristiques.

Le niveau de pollution des côtes des Bouches-du-Rhône est, sans aucun doute, le plus élevé des côtes françaises de Méditerranée. En effet, le sous-équipement du département en matière d'assainissement est manifeste; un peu plus de la moitié des habitants seulement dispose d'un raccordement à l'égout et 5 % sont desservis par une station d'épuration.

En ce qui concerne Marseille, les rejets sont effectués sans épuration dans les ports Nord par le ruisseau des Ayalades, sur la plage du Prado en hiver par l'Huveaune, l'émission la plus importante étant dérivée par le grand collecteur construit en 1896, vers la côte des Calanques et en bordure immédiate de la mer.

### IV. RÉGION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

L'opération du Languedoc-Roussillon résulte d'une volonté de l'Etat d'aménager l'ensemble de cette côte qui était pratiquement inhabitable, du fait d'une très forte densité de moustiques qui se développait dans les marais et les lagunes situés derrière le cordon littoral.

L'ensemble des travaux d'aménagement a fait l'objet de longues études et a bénéficié d'un financement important de l'Etat.

Les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration ont été conçus de manière à réduire la pollution au maximum. Certes, seules les stations nouvelles ont bénéficié actuellement de ces dispositifs, mais les villes littorales anciennes ont déjà commencé à s'équiper en stations d'épuration et l'effort entrepris va être poursuivi d'une façon continue.

En ce qui concerne les micro-organismes, le nettoyage des plages a été organisé en faisant appel à du matériel américain qui semble donner satisfaction sur le plan technique mais qui, sur le plan financier et administratif, n'est pas sans poser quelques problèmes.

Des prélèvements ont été également faits tout au long de l'été par les services départementaux de la Santé, mais les résultats ne sont pas encore connus.

Quoi qu'il en soit, on peut considérer que la situation est nettement moins grave dans cette partie du littoral d'une part du fait que la fréquentation touristique est plus faible que sur la Côte d'Azur et, en même temps, en raison des grands efforts financiers qui ont été consentis par l'Etat et les collectivités locales.